

» nous avoir commandé de venir ici, pour recevoir honte et desplaisir, estantz
 » forcés journellement de véoir et oyr choses qui nous desplaisent jusques à
 » l'âme, et de véoir aussy le peu que S. M. se sert de nous. » (*Franç.*)

Liasse 533.

511. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 3 janvier 1567.* Près de trois à quatre mille sectaires s'étaient réunis en armes dans les environs de Tournay, sous la conduite de onze enseignes d'infanterie, bien en ordre. Ils avaient brûlé plusieurs monastères et maisons appartenant à des catholiques, et allaient commettre de nouveaux excès du même genre, renforcés de deux autres enseignes sorties d'Armentières; mais Rassenghien, gouverneur provisoire de Lille, marcha contre ces dernières avec deux cents hommes, et les rompit : les sectaires laissèrent sur la place plus de deux cents morts, ainsi que leurs drapeaux et leurs armes (1). — D'autre part, Noircarmes, s'étant, d'après les ordres de la duchesse, porté de Valenciennes sur Tournay, pour disperser les rassemblements qui se formaient dans les environs, a tué presque tous ceux qui en faisaient partie, sans perdre plus de six hommes des siens (2). — La duchesse pense qu'après cela, les sectaires se montreront moins prompts à s'armer et à se rassembler. — Noircarmes doit entrer à Tournay, du côté du château, pour désarmer les habitants, et, en cas de résistance, les châtier, en les traitant comme rebelles au Roi (3). — La duchesse envoie au Roi le dessin du lieu où doit être établie la batterie pour l'attaque de Valenciennes. Elle aura besoin de vingt-cinq à trente jours, pour faire apprêter l'artillerie qui doit être

(1) Il y a une lettre en français, datée aussi du 3 juillet (*inedite*), où la duchesse donne au Roi plus de détails sur cette affaire, qui eut lieu au village de Waterlos, dans la châtellenie de Lille.

(2) La lettre citée dans la note précédente contient aussi des détails sur cette action, qui se passa près du bourg de Lannoy.

(3) Le seigneur de Noircarmes entra au château de Tournay, avec onze enseignes d'infanterie, le 2 janvier, à midi; ses troupes furent le même jour reçues dans la ville, après qu'il eut présenté à ceux du magistrat des lettres de la duchesse de Parme, du 23 décembre, qui leur ordonnaient de recevoir garnison, et qu'il eut déclaré expressément qu'il ne venait pas pour déroger à l'accord fait avec les confédérés; déclaration dont il ne fut depuis tenu aucun compte. Voyez nos *Analectes belgiques*, p. 271, et les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XI, p. 430.

dirigée sur cette ville, et demande à connaître promptement la résolution du Roi.

Post-scriptum. La duchesse, ayant eu avis d'un dessein formé par les secrétaires sur Malines, a immédiatement fait assembler le conseil, et il y a été résolu qu'il serait écrit au comte d'Hooghstraeten de ne plus s'occuper des affaires de cette ville, vu qu'on y avait autrement pourvu, et qu'il était question de se servir de lui dans des affaires plus importantes, aussitôt après le retour du prince d'Orange à Anvers. La duchesse a ordonné ensuite à M. de Sepmeries (1), son maître d'hôtel, de se rendre à Malines, afin d'y prendre les mesures convenables, et, en particulier, de s'assurer des deux tours et du pont sur le cours d'eau dont on se sert pour inonder le territoire de la ville. — La duchesse a résolu aussi, de l'avis du conseil, d'envoyer un gentilhomme de sa maison, avec un secrétaire du conseil privé (2), à Brederode, pour lui demander de quelle autorité et pour qui il a fait faire une levée de 400 hommes d'infanterie à Anvers et dans les environs, à l'insu et sans l'ordre de la duchesse, et si son intention est, en définitive, de servir le Roi envers et contre tous, comme il est obligé de le faire, à titre de vassal et de capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes. Acte doit être dressé de la réponse de Brederode. — La duchesse a ordonné en même temps à Hooghstraeten et au margrave d'Anvers de faire un relevé des biens de ceux qui sont allés servir Brederode, pour qu'on puisse les confisquer ensuite. (*Ital.*)

Liasse 536.

512. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 3 janvier 1567.* Elle a reçu avis, de Mons, que Noircarmes est entré la veille à Tournay, avec onze enseignes, sans éprouver de résistance. (*Ital.*)

Liasse 536.

513. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 3 jan-*

(1) Il était frère du seigneur de Trazegnies. Dans une lettre au Roi, du 8 février (*inédite*), la duchesse disait du seigneur de Sepmeries, qu'il était « fort zéléux de la religion catholique » et homme de bien. »

(2) Les deux personnes envoyées à Brederode, furent Pierre de Quaederobbe (ou Quaerebbe), mayeur de Louvain, commissaire général des montres, et Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé. Leur lettre de créance et leur instruction sont datées du 9 janvier. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

vier 1567. (*En chiffre.*) Elle a témoigné à ceux de Louvain et de Bruxelles, de la part du Roi, la satisfaction qu'il a de leur foi et loyauté. — Ces villes sont déterminées à ne rien tolérer contre le service de Dieu et de Sa Majesté. — La requête présentée, au nom des états de Brabant, pour la réunion des états généraux, est due uniquement à ceux d'Anvers et de Bois-le-Duc, appuyés des comtes d'Egmont et d'Hooghstraeten. — Les mêmes états, ayant eu communication d'un projet de placard formé par les ordres de la duchesse, pour faire cesser les prêches, ont demandé deux points qu'elle ne croit pas qu'on puisse leur accorder, savoir : l'abolition de la confiscation, et un pardon général (1). — Le comte d'Egmont insiste toujours sur le pardon général : la duchesse y est contraire, attendu qu'il ne convient pas que les grâces s'accordent en l'absence du Roi, et par un autre, et que S. M. ne trouve plus, à son arrivée, que l'occasion de punir. Selon elle, il appartient au Roi de distribuer, à la fois, les grâces et les châtimens. — Rien ne saurait être plus à propos que la venue de S. M. — La duchesse voudrait, en ce qui concerne l'abolition des prêches, que le Roi la lui ordonnât expressément, et qu'il la prescrivit de même à tous les gouverneurs de provinces, avec injonction d'employer la force, là où la persuasion resterait sans effet. Elle voudrait encore qu'il l'autorisât à destituer ceux des gouverneurs qui, sous un prétexte quelconque, n'obéiraient pas : elle est persuadée qu'on trouvera toujours des personnes dévouées, pour les remplacer. — Quant à M. d'Egmont, qui a souvent répété qu'il ne prendrait pas les armes, pour contrevenir à la convention qu'il a faite avec les sectaires de son gouvernement de Flandre, le Roi verrait ce qu'il y aurait à faire à son égard. — La duchesse regrette fort que le Roi ait laissé le château de Gand sous l'autorité du comte. — Ce n'est que par suite des instances des seigneurs, et en particulier du comte d'Egmont, qu'elle écrit au Roi (2), pour qu'il permette à Berghes et à Montigny de revenir : mais son opinion n'est nullement changée sur ce point. — Il s'est tenu, la veille, un conseil d'État, dans lequel la proposition, faite par la duchesse, que chacun déclarât vouloir servir le Roi envers et contre tous, a été adoptée, grâce à l'impulsion de Mansfelt, et conjointement avec lui, par le duc

(1) Dans une lettre en français, du 3 janvier (*inédite*), la duchesse entre dans de plus grands détails sur ce qui s'est passé avec les états de Brabant.

(2) Par une autre lettre en français, du 3 janvier (*inédite*).

d'Arschot, le comte de Meghem, M. de Berlaymont et le comte d'Egmont. Acte en a été dressé en présence de la duchesse (1). — « Après avoir remercié ces » seigneurs, continue la duchesse, je leur dis que je désirais qu'au retour du » chancelier de Brabant, ils fissent entre mes mains, comme étant la gouvernante » particulière de cette province (2), une déclaration pareille à celle que doivent » faire tous ceux qui y ont des fiefs. Le duc d'Arschot, avec qui je m'étais concer- » tée d'avance, répondit qu'il était prêt à se conformer à tout ce que je lui ordon- » nerais, et qu'il aimait infiniment mieux faire la déclaration ou le serment entre » mes mains, qu'entre celles du chancelier de Brabant, ou de quelque autre of- » ficier que ce fût; mais Egmont, comme seigneur de Gaesbeck, s'en excusa, » disant qu'il n'y avait pas encore une année qu'il avait prêté son serment de » fidélité entre les mains de l'officier des fiefs de Brabant: à quoi je répliquai qu'il » n'était à la vérité pas nécessaire qu'ils le fissent, mais qu'on le leur demandait, » seulement pour donner bon exemple aux autres. — Maintenant Mansfelt m'a » remontré qu'il serait bien que lesdits seigneurs confirmassent, par leur signa- » ture, la promesse qu'ils ont faite en conseil, offrant d'être le premier à le » faire (3). » — La conduite tenue en cette occasion par Mansfelt, poursuit la du- » chesse, lui donne un titre de plus à la bienveillance du Roi; aussi prie-t-elle S. M. de statuer favorablement sur les prétentions qu'il forme. — Elle est d'avis que le

(1) Ceci est d'accord avec le contenu d'une autre lettre en français, du 3 janvier, également inédite.

(2) Le Brabant était la seule province qui n'eût pas de gouverneur particulier; il était placé immédiatement sous l'autorité du gouverneur général.

(3) *Li disse in oltre che desiderava che, tornato che fusse il canceliero di Brabante, facessero in man mia una dichiarazione simile a tutti quelli che hanno feudi in Brabante, il che mi tocava a me, come governatore particolare di questo Stato, al che mi rispose il duca di Ariscot (con il quale haveva trattato per prima di questo negocio) che lui era aparechiato a fare tutto quello che io li ordinassi, et che molto più caro li era a lui fare la dichiarazione o giuramento in mano mia, che in quella del canceliero di Brabante, o qualche altro ufficiale: dól che Egmond (come signore de Gasbeche) si scuse, dicendo che non era anchora un anno che lui haveva fatto il suo sacramento di fedelta in man del ufficiale de i feudi di Brabante, anchora che io li risposi che questo non era necessario che loro lo facessero, se non solamente per dare buon esempio a li altri. — Adesso il detto conte de Mansfelt mi ha proposto che saria bene che si facesse che i sopradetti signori si sottoscrivessero, afirmando per scriptura la promessa che fecero nel consiglio, offerendosi di esser lui il primo.*

comte de Meghem soit renforcé des cinq enseignes qu'il sollicite, pour remettre les choses en bon état dans son gouvernement. — Elle finit, en disant que l'assemblée générale, que les gueux et sectaires veulent actuellement tenir à Anvers, tant des gentilshommes confédérés, que des ministres du pays, aura pour objet, à ce que l'on croit, de prendre la résolution de faire le dernier effort (1). C'est dans un moment aussi critique, où il y va de la vie de tous les catholiques et de la sienne propre, ajoute-t-elle, qu'il importe que le Roi envoie une bonne somme d'argent, un écu valant, en cette occasion, plus qu'un million en temps ordinaire.

Post-scriptum. Le prince d'Orange et Brederode continuent de fortifier activement l'un Buren, et l'autre Viane. Le prince paraît avoir l'intention de se retirer à Buren, avec toute sa famille. — Au moyen des cinq compagnies de plus que la duchesse propose d'accorder à Meghem, celui-ci pourrait aller s'emparer de Viane, et la garder pour le Roi, ou bien brûler la ville, et en démolir les fortifications. (*Ital.*)

Liasse 536.

514. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 janvier 1567.* Les choses vont de mal en pis à Anvers, en Hollande, en Zélande, à Utrecht, à Bois-le-Duc, à Maestricht et à Valenciennes. — Les armes ont été enlevées à ceux de Tournay, et déposées dans le château. — Ordre a aussi été donné de le faire dans le Tournaisis et la châtellenie de Lille (2). — Dispositions prises pour la mise en état de défense du château de Tournay. — La duchesse a jugé nécessaire de donner à M. de Meghem les cinq compagnies de renfort qu'il demandait; il en résulte qu'elle a un besoin d'argent d'autant plus grand. — Elle est d'avis que le Roi, à la première occasion, casse Brederode, et donne à Noircarmes sa compagnie d'hommes d'armes. — Elle pense aussi que Valenciennes doit être assiégée, vu qu'on continue d'y brûler tous les jours des églises et des couvents, et que même une maison du Roi y a été réduite en cendres. (*Ital.*)

Liasse 536.

(1) *Di far l'ultimo sforzo loro.*

En marge de ce point de la lettre de la duchesse, le Roi a écrit de main propre : *En las cartas en frances, no se dice nada desta congregacion* (dans les lettres en français, il n'est rien dit de cette assemblée).

(2) Voyez la lettre de la duchesse de Parme à l'évêque de Liège, du 19 janvier, dans nos *Analectes belgiques*, p. 276.

515. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 11 janvier 1567.* Quoique, par sa lettre du 27 novembre, il ait répondu à toutes celles du cardinal qu'il a reçues, et dont la dernière est du 1^{er} du même mois, il veut cependant lui donner des nouvelles de sa santé, qui est très-satisfaisante, et l'informer des mesures qu'il continue de prendre pour rétablir l'ordre en Flandre, ainsi que pour préparer son voyage en ce pays. — Il a nommé capitaine général de l'armée qu'il y envoie, le duc d'Albe; par là, il a évité à madame de Parme l'embarras de faire une nomination qui aurait excité beaucoup d'envie, et causé de grandes divisions parmi les seigneurs principaux du pays. — Dans un post-scriptum, il accuse la réception d'une lettre du cardinal du 6 décembre, le remercie des avis qu'elle contient pour le rétablissement des affaires des Pays-Bas, et le prie de les lui continuer.

Liasse 535.

516. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 25 janvier 1567.* Il a reçu trois lettres de la duchesse, du 18 décembre, et trois autres lettres du 3 janvier. — Les deux points les plus urgents traités dans ces lettres, sont ceux qui concernent l'assemblée des états généraux, et le fait de Valenciennes; il y répond dans sa dépêche en français (1). — Il se réjouit du succès de Tournay, et exprime sa satisfaction à sa sœur de l'énergie et du courage avec lesquels elle se conduit.

Liasse 532.

517. *Lettre du marquis de Berghes et du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de...., le 26 janvier 1566 (1567, n. st.).* Ayant reçu sa lettre du 3, ils ont supplié le Roi de prendre une résolution sur ce qu'elle lui écrivait, touchant le fait de Valenciennes et l'assemblée des états généraux. — Elle verra ce que le Roi a décidé, par la dépêche qui lui est envoyée. — Ils ont encore sol-

(1) La dépêche du Roi, en français, se composait : d'une lettre du 25 janvier à la duchesse de Parme, pour qu'elle *excusât* les assemblées des états particuliers; de cinq lettres à la même, du 26 janvier, concernant l'attaque à diriger contre Valenciennes, la levée de deux régiments d'Allemands, l'assemblée générale des états, qu'il persistait à interdire, la nécessité de payer les pensionnaires allemands assignés sur les finances des Pays-Bas, la belle conduite des seigneurs de Noircarmes et de Rassenghien; et enfin de deux lettres de remerciement adressées à ces seigneurs. De ces huit pièces, deux ont été publiées par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 536 et 537.

licité leur congé : le Roi leur a répondu que, sous peu, il leur ferait connaître sa volonté. (*Franç.*)

Liasse 533.

518. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 1^{er} février 1567. (En chiffre.)* Elle accuse la réception de la lettre du Roi, du 31 décembre. — Elle se réjouit de l'annonce de son arrivée, et le prie de hâter celle-ci le plus possible, comme étant le seul moyen de rétablir les affaires des Pays-Bas. — « Quant à ce que V. M. m'écrit, dit-elle, sur la résolution » qu'elle a prise d'envoyer ici le duc d'Albe, avec la charge de rassembler l'armée, et préparer les choses nécessaires pour la venue de V. M., je ne sais que » dire, tenant pour certain que V. M., avec sa très-grande prudence, et la » longue expérience qu'elle a des affaires de ces pays, n'aura pris cette résolution, qu'après avoir mûrement considéré tous les inconvénients qui en peuvent résulter, et prévu les moyens d'y pourvoir, conformément au service de Dieu et de V. M. Touchant la correspondance que V. M. me commande d'avoir avec ledit duc, je ne manquerai de l'entretenir, en tant que je le jugerai convenable au service de V. M., et à la conservation de mon autorité, comme sa représentante; bien assurée que V. M. ne voudra pas m'enlever le pouvoir que j'exerce, pour le donner à d'autres, puisque cela ne serait pas juste, et que cela aurait d'ailleurs de fâcheuses conséquences pour son service (1). » — La duchesse a usé de la réserve prescrite par le Roi, dans sa réponse aux propositions de l'Empereur pour l'arrangement des affaires des Pays-Bas. — Ceux de Maestricht ont refusé de recevoir M. de Liedekerke, qu'elle leur avait envoyé. — De concert

(1) *Quanto a quello che V. M. mi scrive sopra la resolutione che aveva preso di mandare qui il duca d'Alva, per preparare l'exercito et cose necessarie per la sua venuta, non so che dire, tenendo per certo che V. M., con sua grandissima prudentia, et con la molta experientia che ha de le cose di questi paesi, haverà fatto la tale resolutione, dopo d'aver maturamente considerato tutti li inconvenienti che di ciò potriano risultare, et trovato il remedio a essi, che conviene al servizio di Dio et di V. M.; et tocante a la correspondentia che V. M. mi comanda che io tenga con detto duca, non mancarò di tenerla in quanto judicarò che convenghi al servizio di V. M., et a la conservatione de la mia autorità, come sua ministra, tenendo per certo che V. M. non vorrà desautorizarmi, per autorizare altri, poi che questo non è giusto, ne manco saria servizio suo, se non gran danno et inconveniente per tutti li negotii.*

avec l'évêque de Liège, elle avait formé le projet de surprendre ladite ville : ce projet a été découvert, et il a fallu y renoncer, au moins jusqu'après l'issue de la tentative que le comte de Meghem doit faire contre Bois-le-Duc. — La duchesse se réfère à ses lettres en français, quant à la ligue des villes en faveur de la bonne cause, et à la demande de renforts, faite par les comtes de Meghem et d'Arenberg, afin de rétablir l'ordre dans leurs provinces. — Le Roi peut être assuré qu'elle n'accordera pas l'assemblée des états généraux ; jamais son intention n'a été d'y consentir. — Quant aux assemblées des états particuliers, celle des états de Flandre a eu lieu, par les ordres du comte d'Egmont, sans la permission de la duchesse. — Ce n'est pas elle, non plus, qui a fait convoquer les états de Brabant ; mais ils s'assemblèrent d'eux-mêmes, pour vérifier les comptes de l'aide novennale, et on n'aurait pu les en empêcher. Étant réunis, ils présentèrent requête à la duchesse, afin de pouvoir s'occuper des moyens de faire cesser les prêches : tous ceux du conseil furent d'avis qu'elle les y autorisât ; agir autrement, c'eût été faire voir qu'on ne voulait recourir aux moyens de douceur, mais seulement employer la force, « qui est ici tant abhorrée, non-seulement des méchants, mais des bons (1). » — C'est également à l'insu de la duchesse, que le comte d'Arenberg a convoqué les états de Frise. — Voulant prévenir le retour de ces abus, elle a, comme le Roi le verra par les lettres en français (2), écrit à tous les gouverneurs, afin que, sans un ordre exprès de sa part, ils ne fassent ni ne souffrent l'assemblée générale ou particulière des états de leurs provinces. — En réponse à cette lettre, le prince d'Orange lui a envoyé les députés des états de Hollande, pour se plaindre de la défense qu'elle contenait, soutenant que cette défense était contraire à leurs privilèges. — « Je n'ai jamais manqué et ne manquerai jamais, poursuit la duchesse, d'user de la sévérité et de la fermeté qui conviennent au service de V. M., comme elle me le commande, et de maintenir son autorité ; et il faut le faire ici incessamment, parce que chacun travaille plus dans son intérêt particulier que dans celui de V. M. Encore l'autre jour, le comte d'Egmont, à son départ pour la Flandre, proposa, en conseil, avec les plus vives instances, que, s'il lui était possible de faire cesser les prêches et l'exercice de la nouvelle religion dans son gouver-

(1) *Che qui è tanto aborrita de i tristi et unco de i buoni.*

(2) Une lettre du 8 février (*inédite*).

» nement, il fût autorisé à accorder un pardon général et absolu à tous ceux qui
 » auraient offensé Dieu et le Roi; et, quoique je m'y fusse catégoriquement re-
 » fusée, disant qu'à V. M. seule il appartenait de faire une pareille grâce à ceux
 » de ses vassaux qui le mériteraient, il est revenu à la charge, à son retour de
 » Flandre. Chaque jour, de pareilles choses arrivent. Cela me met dans la né-
 » cessité de me montrer sévère, et contraire aux désirs de beaucoup de gens; et
 » néanmoins, lorsque le service de Dieu et de V. M. me paraît l'exiger, j'affecte
 » la douceur, et m'efforce de satisfaire tout le monde (1). » — La duchesse rend
 compte au Roi des dispositions qu'elle se propose de prendre pour la réduction
 de Valenciennes. — Le comte de Meghem n'accepte pas la charge de maître de
 l'artillerie, que le Roi lui a conférée; il préfère garder son gouvernement. — Si
 ce seigneur parvenait à réussir dans ses projets contre Bois-le-Duc et Maes-
 tricht, on pourrait espérer ensuite de mettre Anvers à la raison; ce qui serait
 une bonne chose, dit la duchesse, « car c'est de cette ville que vient tout le
 » mal: chaque jour, la licence et la sédition y vont en augmentant, surtout de-
 » puis qu'on y a vu la détermination prise par V. M. d'envoyer en avant le duc
 » d'Albe. Cette nouvelle a été cause que les confédérés et les sectaires, qui
 » étaient dispersés, se sont réunis, et tiennent maintenant des assemblées plus
 » fréquentes que jamais (2). » — Il résulte des renseignements que la duchesse a

(1) *Et non ho mancato, ne mancarò mai a luoco et a tempo di usare de la severità et integrità
 che conviene al servizio di Vostra Maestà, come me lo ricomanda, et di conservare l'autorità
 sua, il che è necessario di fare quì ogni dì, perchè ogni uno procura più per la sua parte,
 che per quella di Vostra Maestà: che anco il conte d'Egmond, l'altro giorno, ne la sua partita
 per Fiandra, propose nel consiglio, con grandissima istanza, che al caso che lui potesse le-
 var le prediche et l'exercitio di queste secte nel governo suo, potesse dare ancora un perdono
 generale et assoluto a tutti quelli che avessero offeso a Dio et a Vostra Maestà, et, non ob-
 stante che io li negai questo assolutamente; dicendoli che Vostra Maestà solo può esser quello
 che abbia a conceder questa gratia con li suoi vassalli, che meritaranno il perdono sopradetto,
 è tornato di nuovo il conte d'Egmond, dappoi che è ito in Fiandra, a farmi nuova instancia
 sopra ciò. Et di simile occasione mi vengono a le mani ogni dì, dove sono necessitata di mos-
 trarmi aspera et contraria a le voglie di molti, se bene anchora, quando mi è parso neces-
 sario per il servizio di Iddio et di Vostra Maestà, mi sono mostrata più dolce et desiderosa
 de contentare et quietare a tutti.*

(2) *Perchè da quella villa ci viene tutto il male, et ogni dì va pegiorando et augmentandosi
 in essa le tristitie et emotione, maximamente dappoi che quì si è inteso la resolutione che Vos-*

reçus sur le compte de l'abbé de Saint-Bernard, qu'il est hérétique, comme ses actes et sa conduite le prouvent; elle estime donc qu'il faudrait le châtier et le remplacer. (*Ital.*)

Liasse 536.

519. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 février 1567. (En chiffre.)* Résolution prise par la duchesse de faire assiéger Valenciennes (1). — Sur le conseil, donné par d'Egmont à Louis de Nassau, de présenter requête à la duchesse, au sujet des persécutions qui, selon ce dernier, étaient exercées contre les sectaires et les confédérés, Brederode a manifesté l'intention de venir à Bruxelles. — Lorsqu'il était déjà à Anvers, la duchesse lui a défendu de passer outre, sous aucun prétexte, en lui enjoignant de retourner chez lui; elle a écrit aussi au comte d'Egmont et au prince d'Orange que, lorsqu'ils viendraient à Bruxelles, ils ne devaient avoir avec eux aucun des confédérés. — Le commissaire Quaederebbe et le secrétaire de la Torre, envoyés dernièrement à Brederode, n'ont pu obtenir de lui qu'il renouvelât son serment (2); la duchesse insiste pour que le Roi lui ôte sa compagnie d'hommes d'armes, et la donne à Noircarmes. — Le gouvernement de Malines a été ôté au comte d'Hoogstraeten, et Sepmeries, maître d'hôtel de la duchesse, est allé l'y

tra Maestd ha preso di mandare inunzi il duca d'Alva, che è stato causa che li collegati et li settarii, che stavano aliquanto sparsi, si sono riuniti et riuniscono et congregano ogni di più che mai.

(1) Ceci se réfère à une lettre en français, écrite par la duchesse au Roi, le 8 février (*inédite*).

(2) L'extrait suivant de la lettre française de la duchesse de Parme, en date du 8 février, fait connaître avec plus de détail ce qui se passa entre les envoyés de la gouvernante et Brederode : « Comme pareillement, à cause que l'on m'avoit dit que icelluy de Brederode fortifioit » en grande chaleur sa ville de Vyanen, où il avoit gens de guerre, lesquelz il avoit levé au » pays de Vostre Majesté, aussi que les sectaires, qui se levoient et mettoient en troupe allien- » tour d'Utrecht, se réclamoient de luy, et que audict Vyanen estoient certains imprimeurs qui » imprimoient toutes sortes de livres, pourtraitz et figures réprouvées et plaines d'erreurs et sé- » ditions, je m'estois advisée d'envoyer vers luy le mayre de Louvain, Quarebbe, et le secré- » taire la Torre, pour luy déclarer et remonstrer bien vivement ce que dessus, et luy mander » déclarer par serment s'il vouloit servir Vostre Majesté contre et envers tous, sans distinc- » tion ny limitation, et faire simplement ses commandemens, et renoncer à toutes ligues au » contraire. Sur quoy leur a donné responce, de bouche et par escript, qu'il estoit très-humble » et très-obéissant serviteur et vassal de Vostre Majesté; comme tel estoit prest de luy servir;

remplacer (1). — Le comte de Mansfelt ayant écrit à Hooghstraeten, pour l'engager à faire cesser à Anvers les prêches et autres pratiques des sectaires, celui-ci lui a répondu d'une manière ironique et acerbe, faisant allusion, entre autres, à la prochaine arrivée du duc d'Albe, et aux grandes occupations qui en résulteront pour Mansfelt. — Les prédicants luthériens, arrivés dernièrement des terres de Mansfelt, avaient été engagés au nom du prince d'Orange. — La duchesse a ordonné de s'assurer de Flessinghe et des autres passages et communications de la Zélande avec Anvers, par suite de l'avis qu'elle a eu, que les sectaires français avaient des intelligences en Zélande, au moyen desquelles ils pourraient venir secourir les hérétiques des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 536.

520. *Lettre du secrétaire Prats (2) à Antonio Perez, écrite de....., le*

» ne pouvoit toutesfois renouveler son serment, sans offenser sa conscience en point d'honneur. Au regard de la ligue, se vouloit rigler selon l'appointement fait avec les confédérez, »
 » fortifiant sa ville pour sa garde et seureté contre les volleurs et malveullants; que c'estoient »
 » petitz ouvraiges de pouvre soldart, lesquelz ne povoit délaissier de faire, pour estre ladicte ville »
 » ouverte de tous costelz; dényant d'avoir fait levée de gens de guerre au pays de Vostre Majesté, »
 » jesté, ains en sadicte ville, et non plus que luy estoit nécessaire pour sa garde; s'excusant »
 » aussi de l'imprimerie, avec offre que, si l'on avoit mauvaise opinion de luy, et que l'on estima »
 » sa présence venir au déservice de Vostre Majesté, qu'il estoit prest s'absenter hors le pays, »
 » comme le tout est plus amplement contenu au rapport desdicts de Quarebbe et de la Torre. Et, »
 » après avoir le tout mis icy en délibération de conseil, je luy ay escript lettres itératives, luy »
 » commandant, de par Vostre Majesté, prester le serment comme capiteyne d'une bende d'ordonnance, à payne d'estre cassé, conforme à ce que Vostre Majesté m'en a enchargé; pareillement, de faire cesser ladicte fortification, autrement que serois forcée d'y pourvéoir, »
 » comme je trouverois convenir, et remonstrer à Vostre Majesté son peu de respect et obéissance qu'il luy porte; tiercement, licencier tous les subjectz de Vostre Majesté estans à sa »
 » soualde, et, pour le dernier, ne souffrir ces imprimeurs, et donner ordre sur ce que s'est fait »
 » en ladicte ville par lesdicts imprimeurs. A quoy m'a donné responce plaine d'expostulation »
 » contre moy et ceulx du conseil, luy semblant que je faiz cecy sans charge de Vostre Majesté, »
 » et que lui faiz grand tort, ausquelles lettres a semblé icy que ne doibz respondre, jusques »
 » avoir sur tout plus amplement entendu l'ordonnance et vouloir de Vostre Majesté, que j'en »
 » suivray. »

(1) Voyez ci-dessus, p. 500.

(2) Esteban Prats, catalan, secrétaire du conseil privé. Il fut depuis secrétaire du conseil des troubles:

15 février 1567. Brederode, le comte Vanden Berghe et beaucoup d'autres confédérés sont venus à Anvers, avec le prince d'Orange (1). — Les chefs principaux des hérétiques dans cette ville sont Vernui (2) et Marco Perez. — Brederode a offert de faire cesser les prêches, et sortir les ministres hérétiques du pays, si le Roi voulait accorder un pardon général.

Liasse 537.

521. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 février 1567.* C'est une lettre de créance pour Alonso Lopez Gallo, son serviteur, que la duchesse charge de communiquer de vive voix au Roi des choses qu'elle n'a pas voulu confier au papier (3). — Elle se plaint, à cette occasion, avec beaucoup d'amertume, de ce que le Roi remet toujours la résolution qu'il doit prendre sur ses affaires personnelles. (*Ital.*)

Liasse 536.

522. *Mémoire des points qu'Alonso Lopez Gallo communiquera au Roi, de la part de Madame, sans date (16 février 1567).* Les choses que contient ce mémoire sont d'une telle gravité, dit la duchesse, qu'elle n'a pas voulu les confier au papier, mais qu'elle a cru devoir envoyer expressément au Roi Alonso Lopez Gallo, pour lui en rendre compte. — Deux points, dans ce mémoire, sont surtout importants. L'un concerne une lettre que le prince d'Orange, le comte d'Hoogstraeten, Brederode et le comte de Nieuwenaer, beau-frère du comte de Hornes, avaient écrite, six jours auparavant, au comte d'Egmont, et la réponse de celui-ci. La lettre des quatre seigneurs avait pour objet d'engager Egmont à se liguer avec eux, afin de résister au Roi, s'il venait en forces aux Pays-Bas. Le comte d'Egmont s'y refusa; il voulait seulement qu'après que tous se seraient employés à faire cesser les prêches, les états suppliassent humblement le Roi de ne pas venir avec des forces aussi considérables qu'on le

(1) Le prince d'Orange était de retour à Anvers depuis le 4 février, et non le 5, comme le dit M. Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, III, 31. Voyez, aux Archives du Royaume, la *Justification de ceulx de la ville d'Anvers*.

(2) On trouve, dans une liste des catholiques et des gueux d'Anvers, publiée par M. Groen Van Prinsterer, *Archives*, II, 331 : « Fernando de Benny, spainol, juif de race. »

(3) Il résulte d'une note écrite au dos de cette lettre, qu'Alonso Lopez Gallo partit de Bruxelles le 17 février, et qu'il remit ses dépêches au Roi, le 2 mars.

disait. — Le second point est relatif à l'envoi que, quatre jours après la réponse d'Egmont, le comte d'Hooghstraeten lui fit d'un gentilhomme, pour le persuader d'avoir une entrevue avec le prince d'Orange, Brederode, Hornes et lui, d'Hooghstraeten, et cela afin d'aviser aux moyens de conserver les libertés du pays, et d'assurer leurs personnes et leurs biens. Le comte d'Egmont répondit encore à ce message par un refus : il écrivit aux autres seigneurs, pour les rendre attentifs à ce qu'ils faisaient, les exhortant à se conduire comme des vassaux fidèles à leur Roi, à défaut de quoi, il les tiendrait pour ennemis; ajoutant, quant à la crainte que l'on concevait de voir le gouvernement des Pays-Bas remis entre les mains des Espagnols, que, si on le traitait d'une manière insupportable, il ne prendrait pas pour cela les armes contre le Roi, mais qu'il se retirerait en sa maison, et, s'il le fallait, hors du pays. — Les quatre seigneurs réclamèrent alors du comte d'Egmont les lettres originales qu'il avait d'eux, et il les leur renvoya. — La duchesse charge ensuite Alonso Lopez Gallo de dire au Roi que, s'il ne vient en personne aux Pays-Bas, il ne se pourra faire rien de bon, quel que soit celui qu'il y enverra, et quelque titre qu'il lui donne, etc. (1).

Liasse 536.

523. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 février 1567.* Elle lui recommande Geronimo de Curiel, qui réside à Anvers depuis sept ans, et sert S. M. en l'office de facteur, qu'exerçait avant lui Lopez Gallo.

Liasse 537.

524. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de...., le 17 février 1567.* La dernière requête de Brederode à Madame (2) a été conçue à Breda, où se trouvèrent le prince d'Orange, Brederode, Vanden Berghe, les comtes de Hornes et d'Hooghstraeten, et beaucoup d'autres gueux. Tous ont accompagné le prince à Anvers.

Liasse 537.

(1) Voyez le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n° CX.

(2) Prats veut parler de la requête que Brederode envoya à la duchesse, le 8 février, au nom des gentilshommes confédérés, et par laquelle ceux-ci réclamaient l'observation de l'accord fait avec eux au mois d'août. Voyez Te Water, *Historie van het verbond en de smcekschriften der nederlandsche Edelen*, IV^{de} deel, p. 256.

525. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 17 février 1567.* Il répond d'abord à celle du cardinal du 6 décembre. Il le remercie des avertissements contenus en cette lettre, et, lorsque les choses aux Pays-Bas seront plus solidement établies, il aura grand égard à ce que le cardinal lui a écrit. — Il accuse ensuite la réception de deux autres lettres, l'une du 16, et l'autre du 23 décembre, auxquelles il répond également. — Cette réponse roule : sur le bon effet qu'a produit aux Pays-Bas l'annonce de la prochaine arrivée du Roi; sur les soins que prend M. de Vergy, pour maintenir la religion en Bourgogne; sur la convenance de retenir à Madrid MM. de Berghes et de Montigny, et de veiller à ce qu'ils écrivent le moins possible en Flandre; sur le regret que paraît manifester à présent le comte d'Egmont d'être entré dans les ligues; sur le mécontentement que le pape a éprouvé de la manière dont l'évêque d'Ascoli (1) a rempli la commission que S. S. lui avait donnée auprès du Roi; sur la *cruzada* qu'il a demandée à S. S.; sur les forces qu'il a résolu d'envoyer aux Pays-Bas; sur le bon emploi des deniers qu'il fait passer dans ces provinces; sur l'état de l'archevêché de Malines; sur l'offre de Polweiler de servir le Roi, aux Pays-Bas, avec 20,000 hommes de bonnes troupes et catholiques; sur l'arrestation, faite à Chambéry, d'individus qui cherchaient à exciter les esprits contre les Espagnols, dans les endroits par lesquels doit passer l'armée du duc d'Albe; sur la recommandation à donner à Tisnacq, pour que les affaires se traitent en Flandre conformément aux instructions et ordonnances; sur la correspondance à entretenir avec la duchesse de Lorraine, et sur le mariage de sa fille; sur les précautions à prendre, pour prévenir l'entrée, en Espagne, de livres et de prédicateurs hérétiques; sur la charge de l'artillerie, demandée par le cardinal pour don Fernand de Lannoy, son beau-frère, etc. (2).

Liasse 535.

526. *Lettre du secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 23 février 1567.* Brederode, après avoir reçu la réponse de Madame à sa dernière requête, s'est déclaré résolument pour les hérétiques et confédérés contre le Roi. — Immédiatement après, on nomma quatre capitaines à Anvers, dont le plus âgé était d'Andelot; les autres étaient Villers, fils du petit

(1) Voy. ci-dessus, p. 463 et 488.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXI.

Noyelles, Vander Aa, de Malines, qui avait été gentilhomme de la duchesse, et un autre coquin, dont Prats a oublié le nom. — Par suite d'un ordre du prince d'Orange et du magistrat, prescrivant à tous les confédérés de quitter la ville, Brederode est parti avec plus de mille Wallons, ses alliés et stipendiés; ils se sont embarqués. — « Enfin, dit Prats, on a commencé à quitter les masques, et je » crains que le prince d'Orange ne quitte le sien, parce que le comte de Nieuwenaer, son beau-frère (1), fut ici avant-hier, et que, sans parler à Madame, » il alla, hier, trouver secrètement dans son lit le comte d'Egmont; après quoi, il » retourna à Anvers, où est le prince. On présume que, comme le comte d'Egmont s'est déclaré pour le Roi, le comte de Nieuwenaer est venu lui dire, de » la part de ceux de la ligue, qu'il serait tenu pour infracteur de sa parole, au » cas qu'il agit contre ce qu'il avait signé. » — Depuis que le comte d'Egmont s'est déclaré, les seigneurs de Risoir, Vander Meere et Casembroot sont venus dire à Madame qu'ils n'avaient pas consenti à la dernière requête.

Liasse 537.

527. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 24 février 1567.* Il a été averti qu'elle n'était pas trop satisfaite de lui : ce ne peut être que d'après des rapports calomnieux, car il a toujours été son très-humble serviteur, et n'a rien négligé, depuis qu'elle est venue aux Pays-Bas, pour lui complaire. — Il lui fait observer que, si elle pouvait remédier aux troubles avant l'arrivée du duc d'Albe, sa réputation y gagnerait beaucoup, car, une fois celui-ci aux Pays-Bas, tout l'honneur du succès lui en reviendra. — Il a représenté au Roi les inconvénients que pouvait avoir l'envoi du duc d'Albe, si S. M. n'allait pas elle-même aux Pays-Bas. — Quant à ce dernier point, il voit moins d'apparence du départ de S. M., qu'il y a six mois. — Lui et le marquis de Berghes ont renouvelé leurs instances, pour obtenir leur congé; mais le Roi leur a dit qu'il désirait qu'ils restassent auprès de lui, jusqu'à ce qu'il eût vu le succès des affaires de Flandre; qu'en cela, ils lui rendraient un grand service, etc. (*Franç.*)

Liasse 533.

(1) Herman, comte de Nieuwenaer et de Meurs, avait épousé Madeleine, fille du comte Guillaume de Nassau, dit le Vieux, et de Walburge d'Egmont, sa première femme. Le prince d'Orange était du second lit.

528. *Avis reçus d'Anvers, du dernier février 1567, et envoyés par la duchesse de Parme au Roi.* On tient pour certain que le prince d'Orange s'est déclaré calviniste. — On dit secrètement que la princesse va se retirer en Allemagne, et l'on ajoute que le prince l'y suivra. — Le comte d'Hooghstraeten est continuellement avec les calvinistes.

Liasse 536.

529. *Autres avis d'Anvers, de la même date.* Les calvinistes n'entendent, en aucune manière, renoncer à leurs prêches dans la ville; ils disent qu'ils ont un contrat signé de la main du prince d'Orange. — Les sectaires et les confédérés tiennent chaque jour deux ou trois assemblées, pour délibérer sur les affaires qui se présentent. — On dit publiquement que le comte d'Egmont s'est déclaré contre la ligue; qu'il sera fait général de l'armée levée contre elle: les confédérés le menacent du même sort qu'a subi en France M. de Guise. — Le prince d'Orange, les comtes de Hornes et d'Hooghstraeten profitent d'une partie des contributions qui se perçoivent à Anvers. — Les ministres calvinistes ont, il y a quelques jours, prêché plus séditieusement que jamais, excitant le peuple à prendre les armes. — Les prêtres catholiques n'osent plus monter en chaire, etc.

Liasse 536.

530. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de...., le 3 mars 1567.* Le prince d'Orange a ordonné que tous les confédérés sortissent d'Anvers. — Quand ceux-ci s'embarquèrent, ils emmenèrent avec eux plus de 1500 coquins (*bellacos*), wallons et flamands, de ceux qui échappèrent à la déroute de Lannoy (1). — Le prince d'Orange n'a pas voulu venir à Bruxelles, quoique Madame l'y ait appelé trois ou quatre fois, ni à Malines, à l'assemblée où furent Egmont, Mansfelt, Hornes et Nieuwenaeer. — On n'espère rien de bon des fins du prince d'Orange et du comte de Hornes.

Liasse 537.

531. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 mars 1567.* Le comte d'Egmont est venu lui faire ses plaintes de ce que ni le Roi, ni elle, ne le consultait plus sur les affaires du pays; et de ce qu'on semblait au contraire prendre de mauvaise part tout ce qu'il croyait devoir représenter, dans

(1) Voyez ci-dessus, p. 499.

l'intérêt du service du Roi et de la conservation de ces provinces. Ces plaintes sont au fond les mêmes que celles qui ont été exprimées par le prince d'Orange, dans la lettre dont la duchesse envoie copie au Roi, avec ses dépêches en français (1). — Ils voudraient, l'un et l'autre, que le Roi se conformât à leur avis dans les résolutions importantes qu'il a à prendre, sans quoi, ils prétendent qu'il ne manquera pas d'arriver de grands inconvénients. — La duchesse a répondu à cela que le Roi était le maître d'en faire à sa convenance, et que leur devoir était d'obéir : réponse dont le comte d'Egmont se scandalisa beaucoup. — Egmont a demandé ensuite à la duchesse l'autorisation d'aller voir à Malines le comte de Hornes, en compagnie du comte de Mansfelt, pour faire en sorte de le ramener. A cette occasion, Mansfelt a dit que, quant à lui, il se proposait, en cas que le comte de Hornes refusât de rentrer dans le devoir, de lui déclarer qu'il renonçait à sa parenté (2) et à son amitié, auxquelles il préférerait le service du Roi et son propre honneur. — Le voyage s'étant fait, Hornes a demandé deux jours, pour prendre une résolution, que la duchesse communiquera au Roi, lorsqu'elle lui sera parvenue. — La mort de M. d'Hachicourt (3) laisse vacante la place de chef des finances, à laquelle la duchesse propose au Roi de ne pourvoir qu'après son arrivée. — La duchesse se réfère à ses lettres en français (4), quant à l'occupation de la ville et de la citadelle d'Utrecht par le comte de Meghem, et à la retraite des gens de Brederode dans Viane, etc.

Dans un post-scriptum, la duchesse rend compte au Roi d'une tentative des sectaires d'Anvers sur Arnemuyde, Flessinghe et Ramekens, d'où ils ont été repoussés. Ceux de Zélande en sont venus apporter la nouvelle à la duchesse,

(1) Nous avons, dans nos Archives, trois lettres en français de la duchesse au Roi, en date du 5 mars. L'une de ces lettres traite du fait mentionné ici.

(2) Marie de Montmorency, sœur de Philippe, comte de Hornes, avait, étant veuve du comte Charles de Lalaing, épousé le comte Pierre-Ernest de Mansfelt. Voy. l'*Histoire de la maison de Montmorency*, par Désormeaux.

(3) Philippe de Montmorency (voy. p. 365, note 3), oncle du comte de Hornes. Désormeaux, dans son *Histoire de la maison de Montmorency*, dit qu'il mourut en 1566, sans préciser autrement la date. On lit, dans une des lettres françaises de la duchesse, du 5 mars 1567 : « Vostre » Majesté aura esté advertye de la mort du feu seigneur de Hachicourt, qui décéda environ le » Noël dernier. »

(4) Une de celles du 5 mars citées dans la note 1, ci-dessus.

avec protestation de leur fidélité au Roi. Elle a pris les dispositions nécessaires pour les soutenir. (*Ital.*)

Liasse 536.

532. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 5 mars 1566 (1567, n. st.).* Elle a écrit au Roi, pour qu'il leur donne congé. — « La dilation de la venue de S. M., dit-elle, » nous affolle et ruyne de tout en tout. » — Ils verront, par ses lettres au Roi, ce qu'a osé tenter le seigneur de Brederode, ayant publiquement, à Anvers et aux environs, enrôlé des gens de guerre. — On peut aisément conjecturer, ajoute-t-elle, la misère en quoi il met le pays, forçant S. M. de venir par force recouvrer les lieux et places qu'ils ont occupés. (*Franç.*)

Liasse 535.

533. *Commission de veedor général de l'armée de Flandre, pour Antonio Galindez de Carvajal, commandeur de la Madeleine, donnée par le Roi, à Madrid, le 12 mars 1567.*

Liasse 535.

534. *Commission de contador de l'artillerie pour l'armée de Flandre, donnée par le Roi à Miguel de Mendivil, à Madrid, le 12 mars 1567.*

Liasse 535.

535. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 13 mars 1567.* Il répond à sept lettres qu'il a reçues d'elle, savoir : trois du 18 décembre, trois du 3 janvier, et une du 11 du même mois (1). — Il désire vivement savoir quelle suite a eue la ligue que Brederode, Culembourg, le comte Louis et d'autres confédérés cherchaient à former, dans le but de se défendre contre lui. — Il prie également sa sœur de lui faire part de ce qu'elle apprendra des allées et venues du ritmaitre Westerhol à Utrecht (2), et des intelligences qu'a Brederode avec le prince d'Orange et d'autres confédérés. — Il lui recommande toute l'économie possible dans l'emploi des deniers qu'il lui envoie. — Il s'en réfère à ses lettres en français, en ce qui concerne le fait de Valenciennes (3). —

(1) Plusieurs de ces lettres faisaient partie de la correspondance française.

(2) Voyez ci-dessus, p. 475 et 494.

(3) Il y a treize lettres du Roi à la duchesse de Parme, en français, avec la date du 13 mars,

Il a vu ce que la duchesse lui a écrit, sur les moyens qu'a employés le prince d'Orange, pour remettre le gouvernement de la ville d'Utrecht entre les mains des gueux : il sera bien qu'elle s'assure si le Roi peut compter sur le capitaine du château de cette ville. — Il lui a paru qu'il ne convenait pas de donner au prince d'Orange le congé qu'il demande, à moins qu'il ne le sollicite de nouveau et avec instance : dans ce dernier cas, la duchesse le lui donnera comme d'elle-même, et sans qu'elle laisse apercevoir qu'elle en ait reçu l'ordre de lui. — Quant à Bredode, qu'elle lui propose d'exclure de son service, il ne faut faire actuellement aucune nouveauté ni changement, soit par rapport à lui, soit par rapport à d'autres, sauf le cas où son insolence et son audace iraient si loin, qu'on ne pût se dispenser de le renvoyer. — Le Roi persiste toujours dans son opposition à l'assemblée des états généraux. — Il a appris avec plaisir la détermination de ceux de Louvain et de Bruxelles, de ne souffrir rien qui soit contre la sainte foi catholique, le service de Dieu et le sien ; il charge sa sœur de les remercier en son nom. — Il a fait dire à Berghes et à Montigny qu'ils ne pouvaient, pour beaucoup de raisons, retourner aux Pays-Bas : car il sait le grand mal qu'ils y feraient. Il les retiendra à Madrid, jusqu'à ce qu'on voie le parti qu'il conviendra le mieux de prendre. — Il a été très-satisfait de la manière dont s'est conduit le comte de Mansfelt dans le conseil d'État où il fut question de la déclaration que chacun devait faire ; il veut que sa sœur l'en remercie. — Il a lu avec un grand contentement la lettre autographe du 3 janvier, où la duchesse lui rend compte du bon succès des affaires de Tournay. — Il approuve l'ordre qu'elle a donné à Rassenghien de faire quitter les armes en tous les villages qui sont autour de Lille. — Il attend avec désir des nouvelles d'Anvers, de Hollande, de Zélande et d'autres lieux. — Il trouve bien que sa sœur ait encore donné cinq compagnies à M. de Meghem. — Il lui prescrit de faire suspendre, jusqu'à son voyage aux Pays-Bas, le procès que le prince d'Orange soutient devant le grand conseil, pour la terre de Châteaubélin. — Il prévient sa sœur qu'elle ne doit pas tenir compte de la recommandation que contient une de ses lettres en français, en faveur du comte de Pondevaulx, pour la gruerie de Bourgogne. — Il veut qu'à l'avenir, elle n'emploie plus que des courriers espagnols. — Il termine, en lui disant qu'il n'a pu s'occuper de ses affaires particulières, ni de celles du comte

et deux aux seigneurs de Meghem et de Berlaymont, de la même date. Toutes sont inédites.

de Mansfelt, mais qu'il espère prochainement pouvoir répondre sur ce qui les concerne l'un et l'autre (1).

Liasse 332.

536. *Lettre du marquis de Berghes et du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 13 mars 1567.* Nonobstant toutes leurs instances, et tout ce qu'ils ont allégué au Roi, S. M. leur a refusé leur congé, sans vouloir leur déclarer en quoi ils peuvent lui faire service. « Avant que nous partimes, » disent-ils, nous doutâmes fort de ce que nous est advenu, soubsonnant que » S. M., à grand tort, et mal informé d'aucuns noz ennemis et malvoeuillants, » nous traitast de ceste façon ; mais ne peusmes avoir audience ny vers V. A., » ny vers ces seigneurs. »

Liasse 333.

537. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 14 mars 1567.* Il remercie le Roi de ses lettres des 12 janvier et 16 février, et surtout de la sainte détermination que S. M. a prise de donner toute la hâte possible à son départ pour la Flandre. — Il importe extrêmement qu'en Flandre, on ajoute foi à ce prochain voyage, et le cardinal ressent la peine la plus vive (2) de tous les discours qui se font à Rome, sur le soupçon qu'on a que le Roi n'ira point aux Pays-Bas, ou que, s'il y va, ce sera tard. Il fait tout ce qu'il peut, pour dissuader ceux qui les tiennent. — Les motifs qu'a eus le Roi d'ordonner de si grands préparatifs de guerre sont très-prudents, puisque son but est de faire perdre aux malintentionnés le désir de s'opposer à ses intentions, et le cardinal ne peut assez louer la bonté du Roi, de ce que, après avoir été autant offensé, et ayant en mains les forces nécessaires pour se venger, il veut user de clémence envers ceux qui ont manqué à leur devoir, et, pour que les bons ne viennent à souffrir avec les mauvais, il préfère pardonner à ceux-ci. « Je ne dis, ajoute le cardinal, que » ceux qui attendront l'extrême rigueur, avant de s'amender, ne doivent être » punis pour l'exemple d'autres ; mais je répéterai ce que j'ai écrit d'autres fois : » que ce qui s'établira par la clémence, sera plus durable (3). » — La nomina-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXII.

(2) *Siento en los huessos.*

(3) *Mas bien diré, como ya otras vezes he escripto, que lo que se establesciere con clemencia sera mas duradero.*